

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Les engagés des Antilles au travail (XVII^e siècle)

Gabriel Debien

Number 55, 1er trimestre 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043863ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043863ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Debien, G. (1983). Les engagés des Antilles au travail (XVII^e siècle). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (55), 3–14. <https://doi.org/10.7202/1043863ar>

Les engagés des Antilles au travail (XVII^e siècle)

par
Gabriel DEBIEN

Sur les engagés nous savons bien peu de chose. Nous les voyons partir de La Rochelle, de Nantes, de Lorient, du Havre, de Dieppe, munis de leur contrat. Nous savons s'ils vont travailler pour un colon, pour un marchand qui les revendra à un colon, ou pour une compagnie de colonisation. Nous connaissons leur nom, leur âge, le lieu d'où ils viennent, souvent le nom de leur père ou s'ils sont orphelins, s'ils ont un métier, leur salaire, la durée de leur service, qui est presque toujours de 3 ans — ou 36 mois —, d'où leur surnom, avec 300 livres de tabac ou de sucre. Mais c'est là tout.

De leur passage, du point de leur débarquement, même de l'île où ils serviront, des tâches qui leur seront demandées, des conditions exactes de leur vie, nous ne savons à peu près rien. Et ce ne sont pas de bien longs développements que nous offrent les récits de Guillaume Coppier(1) et d'Exmelin (2), pourtant anciens engagés, et des missionnaires qui sur ce point ne sont pas particulièrement bavards.

Quand les engagés meurent, c'est la même discrétion. Quand on a à mener leur corps au cimetière nul souci de noter leur nom, ou du moins comme étant celui d'un engagé. Sur tous les registres paroissiaux de Saint-Domingue qui nous restent du XVII^e siècle, à peine trouve-t-on une demi-douzaine de sépultures d'engagés. C'est à se demander si on ne les enterrait pas comme beaucoup d'esclaves sur les plantations.

(1) G. COPPIER, *Histoire et voyages des Indes Occidentales*, Lyon, Hugueteau, 1645, in-8°, Bibliothèque Nationale, Réserve P. 766.

(2) A.O. EXMELIN, *Histoire des aventuriers flibustiers*, Paris, M. Lefevre, 1687, in-12°.

Il y a, peut-on espérer, les inventaires de plantation à être moins silencieux. Ils doivent décrire la main d'œuvre employée par les colons parmi laquelle se trouvaient des engagés à côté des esclaves. Ils nous offrent sans doute des détails sur leur travail, peu nombreux sans doute mais précieux.

Par malheur les inventaires de cette époque sont rares. Aucun fonds de notaires coloniaux du XVII^e n'a été conservé. Nous n'avons que quelques documents et isolés, et quand dans ces inventaires il est question de la main d'œuvre elle n'est pas souvent recensée ni les engagés énumérés à la suite des esclaves. On peut penser qu'il n'y avait pas toujours des engagés ou que l'on ne se donnait pas la peine de parler d'eux quand ils n'étaient pas en nombre. Par exemple sur la plantation de Cayonne à Saint-Christophe en 1665, qui avait appartenu au commandeur de Poincy, gouverneur général de nos îles, l'inventaire ne parle que de 66 esclaves « grands et petits », pas du tout d'engagés. Or, une petite phrase glissée dans la description des bâtiments nous apprend qu'il y avait « deux rangées de cases appartenant aux Français ». Or, sur cette plantation, il n'est qu'un blanc, le commandeur. Il n'a pas deux rangées de cases à sa disposition, à coup sûr il s'agit d'engagés travaillant avec les esclaves, mais logés à part.

I

Le plus ancien inventaire à nous présenter une liste d'esclaves et d'engagés est celui « des biens meubles et immeubles appartenant à l'ordre de Malte... en vertu de la dépouille et pécule du défunt général de Poincy... dressé à la requête de Monsieur André de Chambré, conseiller du roi et agent général des seigneurs de la Compagnie des Indes occidentales, en vertu de la commission desdits seigneurs de la compagnie en date du 24 octobre 1664 et des lettres patentes du Roi du seize juin audit an. »

Cet inventaire est dressé le 14 décembre 1665 (3) par le notaire de Basse-Pointe (de Saint-Christophe) au « château de la Grande-Montagne ».

Il énumère 21 hommes et 19 femmes avec 11 enfants de 12 ans à 2 mois ainsi que les noms de 4 engagés.

(3) Archives Nationales. Section Outre-Mer, G¹ 472.

- 1^o) François Guitton, encore engagé, pour et jusqu'à la fin du mois de mai prochain,
- 2^o) Pierre Vernon, encore engagé, jusqu'au 4 mars que l'on comptera en 1667,
- 3^o) André Amian, pour le même temps,
- 4^o) Etienne Béranger, engagé encore pour deux ans.

C'est un comptable qui a dicté au notaire cet état des engagés. Il n'a considéré que le temps qui leur reste à servir.

Quatre engagés en face de 40 esclaves adultes, c'est un dixième.

II

Ensuite nous avons l'inventaire qui est dressé le 10 avril 1670 et les jours suivants, de l'importante sucrerie de la Grande-Montagne à Saint-Christophe qui appartient alors à la compagnie des Indes Occidentales (4). Il présente la liste de ses 13 engagés et de ses 214 esclaves.

- 1) un chirurgien, Pierre Dubuisson, de 30 à 35 ans, gagé par l'ancien commis général de la compagnie, M. Gallon, à 10 000 livres de sucre par an, un salaire magnifique, qui ne paraît pas avoir été fixé avant son embarquement, mais convenu sur place. Peut-être était-il sous un second contrat. A ce prix ne donnait-il pas ses soins à d'autres habitations ?
- 2) Un commandeur, Christophe Oullard, de 30 à 32 ans, qui conduit le travail des esclaves « au jardin », c'est-à-dire dans les champs. Il reçoit 2 000 livres de sucre par an.
- 3) Le commandeur des cabrouets, c'est-à-dire le responsable des charrois, Alain dit Maringouin, âgé de 35 ans, à 1 300 livres de sucre par an.

Quatre maçons recrutés par M. de Chambré, l'agent général de la compagnie des Indes Occidentales, à qui M. Hubert les avait envoyés de La Rochelle. Ils semblent former une équipe, mais n'ont pas les mêmes conditions.

- 4) Léonard Laplante, âgé de 30 ans, qui paraît leur chef, est à 150 livres tournois par an, ou leur valeur en sucre.

(4) Archives Nationales. Minutier Central L IV, 352 ; minutes Baudry. Cet inventaire nous a été très généreusement communiqué par M. Michel Camus que nous remercions très amicalement.

- 5) Jean Martin, 30 ans, à 90 livres tournois par an. « Il est incommodé pour être tombé de dessus la couverture ».
- 6) François Groult, 25 ans, à 100 livres tournois.
- 7) Léonard Boissac, à 200 livres de sucre par an, « mais il est absent depuis trois semaines à un mois,, sous la prétention d'être libre », sans doute à la suite d'une dispute sur la date de la fin de son temps de service.

Deux de ces maçons qui se prénomment Léonard paraissent d'origine limousine.

- 8) Jean Bradat, engagé de 20 ans à 50 livres tournois par an. On ne précise pas sa spécialité, mais son salaire en livres tournois nous indique qu'il en a une ; ce n'est pas le salaire d'un 36 mois.
- 9) Jacques Lassévée, jardinier de 50 ans, ne gagne que 300 livres de sucre non par an, mais pour ses trois années de service.
- 10) Antoine Cadillacq, 30 ans, est serrurier. « Il sert à la forge sans autre engagement que du temps qu'il aura servi luy sera payé ses gages au prix de trois mille livres de sucre par an ».
- 11) Pierre Coutillier : « a esté pris pour travailler aux fours du chaud sans autres conditions... conformément à celles du précédent de luy payer du temps qu'il aura travaillé au même prix de l'autre cy-dessus, soit 3 000 livres de sucre par an ».
- 12) René Pillon, charron, de 50 ans, est à 2 000 livres de sucre par an « Cet homme rendrait du service assez avantageux à l'habitation s'il était entretenu de bois de charonnage ce qui ne peut estre sans l'aide de quelques barques de la compagnie pour apporter du bois des autres isles, celle-cy en estant trop destituée ».
- 13) Jean Mizemont, de 27 à 28 ans, est sucrier, à 2 000 livres de sucre par an. « Ses gages lui ont esté rehaussés par nécessité, faute de pouvoir en trouver dans le temps à meilleure composition ».

Ainsi pour aucun d'eux n'est précisée la date où finit son service.

Il est donc de grandes différences de gages, donc de situation d'un engagé à l'autre. Les uns sont sous contrat. D'autres travaillent sans engagement, après un simple accord oral, ils paraissent pouvoir partir quand bon leur semblera,

ainsi Cadillacq, le serrurier et Pillon, le charron... Cadillacq est plutôt « machoquet » c'est-à-dire qu'il est chargé de l'entretien et de la réparation des outils de travail : houes, serpes, haches, et de la bonne fermeture des cadenas.

Les conditions de travail sont plus souples qu'on pouvait le penser. Léonard Boissacq, s'est absenté du travail, se disant libre. C'est une manière de gréviste. Mizemont, le sucrier, est parvenu à faire hausser son salaire en dépit des conditions de son contrat.

La différence des salaires permet de reconnaître plusieurs sortes d'engagés :

- 1) les engagés aux gages tout à fait exceptionnels, tel le chirurgien ;
- 2) les ouvriers professionnels : maçons, serrurier, sucrier, charron avec un contrat réglé en livres tournois, c'est-à-dire bien au-dessus des engagés ordinaires ;
- 3) les ouvriers sans contrat, à beaux salaires encore, mais au temps de service indéterminé. Ce sont peut-être d'anciens engagés.
- 4) le jardinier, qui n'est qu'un « trente-six mois », payé non à l'année, mais pour tout le temps de son service.

Deux ont atteint la cinquantaine, mais l'âge de tous les autres est dans la trentaine. L'on n'aura pas voulu de ces tout jeunes de moins de vingt ans, qui venaient pourtant en grand nombre.

Non seulement parmi ces engagés il est deux commandeurs, l'un pour les travaux des champs, l'autre pour les charrois, mais Laplante est là comme chef maçon, mais Mizemont le sucrier est là comme chef sucrier. Sur cette plantation presque tous les engagés sont là pour encadrer les esclaves.

Il est assez surprenant qu'on n'y trouve pas de tonneliers blancs. C'est donc que nous sommes sur une sucrerie déjà anciennement établie et que des esclaves ont été formés à ce métier ou encore — ce qui est moins probable — parce qu'on a recours à des ouvriers blancs non engagés.

13 engagés contre 214 esclaves, c'est un seizième de la main d'œuvre.

III

Le 24 juillet 1682, M^e Cassard, notaire à Basse-Terre (Saint-Christophe) dresse l'inventaire de la place à tabac que possédait à Léogane au quartier des Sources Charles Nepveu de La Pinoterie qui vient de décéder. C'est à la requête de Jacques Nepveu, sieur de Pouançay, gouverneur de la Tortue et de l'île de Saint-Domingue, son frère (5).

Cette place couvre un terrain de 5 à 600 pas de longueur, de 600 de hauteur en chassant du Nord au Sud. Elle a pour voisins les sieurs de La Brunetière, Jean Roger, La Coudre, Bauger et Roussel.

8 cases sont au centre, deux « à demeurer », trois à tabac, une servant de « torquerie », une servant de poulailler et une autre de cuisine. Il n'est pas question des cases des esclaves.

Ils sont 22 à vivre sur cette place à tabac : 6 ménages avec 4 enfants, une femme seule avec ses deux enfants, deux hommes isolés et une négresse, Anique, « marrone depuis trois jours » — et 15 engagés dont les noms et le temps de service « qui leur reste à faire » sont attentivement précisés. Pierre Dufresne, engagé, pour 6 mois restant de son temps ; Nicolas Guériteau, aussi engagé pour aussi six mois de son temps ;

Pierre Colin, pour onze mois et huit jours ;

Pierre Claude, aussi engagé, pour onze mois et huit jours ;

Antoine Godin, pour onze mois et huit jours ;

Pierre Philipon, aussi engagé pour onze mois et douze à quinze jours ;

Pierre Poyier, pour un an et douze jours ;

Jacques Denyau, pour un an et douze jours ;

Pierre Hervé, pour un an et huit mois ;

Pierre Ledoublé, pour un an et douze jours ;

David Favril, pour un an et huit mois ;

Pierre Dupuis, pour deux ans et neuf mois.

Deux autres engagés sont marrons « il y a environ deux mois » ; un autre engagé qui était aussi marron, « s'est depuis peu rendu sur l'une des habitations de Monsieur le gouverneur ».

(5) Papiers Pouançay, Hardouineau et Beauharnais.

Donc, la plupart ont été recrutés par petits groupes de 4, de 3 ou de 2. Les isolés sont rares. Ils ont fait la moitié de leur service. On a l'impression que cette main d'œuvre est en fréquent renouvellement.

15 engagés en face de 15 esclaves adultes, ce n'est plus les cadres des ouvriers que sont ces hommes, ils sont sur le pied des autres esclaves.

IV

Quelques mois après son frère, au début de 1683, Pouançay meurt à son tour. Le 15 janvier 1684 est établie la liste de ses biens (6).

Ils ne sont pas constitués de grandes plantations, mais d'une série de moyennes et de petites indigoteries, de places à tabac, d'une hatte ou parc à bétail, et d'un corail pour élever des cochons. Il les exploitait en association avec un nommé Gallichon.

1°) A l'Acul de Léogane, Pouançay possédait d'abord une indigoterie où travaillait un atelier de 55 « nègres et négresses tant grands que petits » et « pour le reste du temps qu'ils ont à faire », 4 engagés. Gallichon qui semble administrer la succession de son associé depuis sa mort, vient d'acheter du capitaine Grenade un nouvel engagé qui est tailleur. Ce qui fait 5 engagés contre 55 esclaves. C'est le onzième.

V

2°) Toujours à Léogane, mais au canton des Sources, sur la place à tabac qui lui vient de son frère, Pouançay n'a augmenté le nombre de ses esclaves que d'un jeune qui vient de l'Acul. Il n'y a plus que 3 engagés, dont on ne nous dit pas les noms. Mais parmi les ferrements distribués aux travailleurs esclaves et engagés, il est des distinctions très significatives :

6 haches, 6 houes et 6 serpes aux 6 esclaves adultes ;
1 houe et 1 serpe au jeune Sabé qui vient d'entrer dans l'atelier ;

(6) Papiers Pouancay, Hardouineau et Beauharnais.

4 houes et 4 serpes aux 4 négresses ;
3 houes aux 3 autres négresses — peut-être les moins robustes aux engagés seulement des houes et des serpes ; pas de haches. Ils ne seraient donc pas mis aux durs travaux de déboisement.

VI

3°) Au Grand Boucan, en haut de la Grande Rivière de Léogane, on a installé une hatte sur un coin de laquelle on a planté des patates, du maïs, des pois et des cannes « et autres vivres ». S'y trouve une vieille case de charpente palissadée de planches de sciage et couverte d'essentes, mais en ruine. A côté deux autres cases, mais en bois rond et couvertes de cannes, servant de cuisine et « à retirer la volaille d'Inde ». Depuis l'inventaire dressé par M. Bennet « j'y ai envoyé, dit Gallichon, deux engagés dont l'un est mort et un nègre et une négresse avec son négrillon ». Mais on ne sait pas si avant eux il y avait des esclaves ni leur nombre.

*
**

4°) Au quartier de l'Arcahaye à une douzaine de lieues plus au Nord, un corail vulgairement appelé les Vases. Il consistait « en une grande étendue de pays et de terre », entre la mer et les montagnes « depuis la petite rivière de l'Arcahaye, jusqu'au Trou Forban » sur laquelle on élevait des cochons « dont il y a bien un millier petits et grands. » Le nommé Louis Lebert, dit Le Picard, est chargé de cet élevage. Il retire le dixième du produit.

Pour surveiller ces bêtes et planter des vivres deux nègres et deux négresses. Ils avaient « 5 petits négrillons sans ceux qui sont nés depuis ».

Deux engagés blancs.

VII

5°) Au fond du Cul de Sac, à une lieue de la Grande-Rivière avaient été dressées deux cases. Sans y avoir encore rien planté, on appelait ce point une habitation alors que ce n'était qu'un poste de travail au milieu d'un quartier qui

paraît encore forestier. Le 1^{er} mars 1684, les deux cases y abritaient les engagés suivants :

- 1) Bastien Fumay, charpentier, qui gagne 200 livres tournois par an, est engagé pour 3 ans. Il a été mis à terre au Petit-Goave le 13 avril 1683 (7). Il doit servir « 4 mois outre les trois ans que dessus pour le temps qu'il a perdu dont il en faut prendre sa reconnaissance au premier compte qu'on en fera avec luy » .
- 2) un nommé André Renoleau, charpentier, « qui a sorti sans congé, lequel doit faire encore un an suivant son contrat d'engagement en luy payant 100 francs. C'est à quoy il le faut faire condamner ».
- 3) Le nommé Gilles Delaize, tourneur de vocation, engagé pour 3 ans. Il gagne 100 livres tournois par an. Il a mis pied à terre au Petit-Goave le 13 avril 1683.

Les deux charpentiers, Fumay et Delaize travaillent de compagnie « et mettent leur travail à part pour savoir ce qu'ils feront ».

- 4) Il y a aussi le nommé Gilles Rigaud, tonnelier, et « qui est aujourd'huy libre, avec lequel je me suis accordé suivant un escrit fait entre luy et moi, dit Gallichon, par lequel il doit prendre la conduite de quatre personnes et un garçon qui doit faire la cuisine pour faire six mois durant des lessent (des essentes) dont il doit lever le quart sans rien fournir hors le cas des dépenses qui se feront en ferrements pour leur usage, et a sous lui le nommé Marin Guedouille, engagé pour trois ans ».
- 5) Un autre, Antoine Aurolat, engagé pour 3 ans, arrivé à la Côte le 15 avril 1682.
- 6) Louis Fausabry, engagé pour trois ans.
- 7) Lyonnais, engagé pour trois ans.

Un esclave du nom de Haouen avait été envoyé de l'habitation de l'Acul pour chasser et pour nourrir tous ces engagés.

Rigaud paraît avoir été le responsable de tous les outils de l'équipe. Ils dépendaient de l'habitation du Cul-de-Sac.

On nous dit que les charpentiers avaient été envoyés pour faire des essentes. Mais les autres ? Ce groupe de tra-

(7) Le Petit-Goave est à une vingtaine de lieues au sud du Cul de Sac.

vailleurs ne paraît pas fortement lié. Cependant il paraît sans surveillant. Rigault ne tient-il pas l'office de commandeur ?

*
**

Sur ces petites plantations où travaillent de 20 à 30 esclaves, Poincy à Saint-Christophe, Pouançay à Saint-Domingue, placent pour commandeur un blanc qui paraît diriger tout le détail du travail. Il représente le planteur qui réside sur l'habitation principale. A Saint-Christophe sur le logis de la Compagnie, dont nous n'avons pas parlé parce que nous n'y avons pas trouvé d'engagés, c'est Michel Denain, qui est commandeur, sur « l'habitation du public », qui est à Poincy, c'est Jean Chevalier ; à la Savane qui n'a que 10 esclaves, c'est Jacques de La Vallée.

Chez Poinçay à Saint-Domingue en 1683, l'organisation est semblable. Aux Sources où demeurerait feu M. de La Pinoterie, où vivent une vingtaine d'esclaves et 3 engagés, c'est J.-B. Pillay qui est commandeur et qui semble y avoir été avant la mort du frère de Pouançay.

Enfin, au quartier de la pointe à Léogane, sur la « place et habitation de la Ravine des Maderiers où se voit une vieille sucrerie abandonnée », le nommé Thomas Caperon est commandeur.

Tout conduit à penser que tous ces commandeurs sont d'anciens engagés. On aura pu les apprécier pendant leurs années de service qu'ils ont faites sur la plantation. Ils y ont montré de l'autorité. On a confiance en eux.

*
**

On étonnera personne. L'on se gardera de s'aventurer en de trop précises conclusions. Les exemples que nous avons pu trouver ne sont pas assez nombreux pour nous le permettre. Nous n'avons rassemblé qu'une cinquantaine de noms d'engagés au travail sur des plantations de la seconde moitié du XVII^e siècle ; et ces plantations se groupent en un petit nombre d'années (1664-1684).

Commençons par remarquer que dans tous ces cas il ne s'agit pas d'engagés travaillant pour de petits colons, mais d'engagés servant sur des plantations de grands colons, ici gouverneurs et un de leurs proches. Il convient de ne pas

oublier ce fait, même quand ils sont à la tâche sur de petites plantations. Immanquablement certaines de leurs conditions de vie devaient en être changées.

Mais en gros ces engagés se classeraient en deux groupes.

1°) Ceux qui sont sur la grande sucrerie de Saint-Christophe. Elle possède plus de 200 esclaves. On y voit un groupe important d'engagés. Ils y sont placés comme des ouvriers professionnels, bien à part des esclaves dont ils encadrent le travail et qui sans doute leur doivent obéissance. Ils constituent les chefs d'équipe des maçons, serruriers, charpentiers, sucriers. On peut penser qu'ils ont été recrutés comme tels. Dès leur départ de France on leur a assuré un salaire spécial, d'ailleurs assez différent d'un ouvrier à l'autre. Quelques-uns sont commandeurs.

Ils peuvent travailler à côté d'engagés ordinaires au plus bas salaire. Ainsi Lassévée, jardinier à la Grande Montagne.

Les engagés qui travaillent au fond du Cul-de-Sac sont aussi quelques-uns à être de ce type, mais avec eux sont aussi des « 36 mois », de l'autre classe.

2°) Sur les plantations plus petites : places à vivres, places à tabac où ne besognent que des ateliers de 30, de 20 esclaves, les engagés ne sont plus que 4, que 3 que 2. Tous ne sont plus que des « 36 mois » à 300 livres de tabac ou de sucre. Ils travaillent « au jardin » à côté des esclaves, avec le même outillage. Ont-ils partout un logis à part comme à Saint-Christophe ceux de Cayonne, ou est-ce une exception ? Ils paraissent toutefois exempts de gros travaux, au moins sur certaines plantations.

Il semble donc que le travail et les conditions de travail de tous ces engagés dépendent de la grandeur de la plantation où ils servent et aussi du type de culture qu'on y fait. Dans la mesure où à Saint-Christophe et à Saint-Domingue la culture du tabac par petites places diminue, la catégorie des engagés dits « trente-six mois », travaillant comme les esclaves et au milieu d'eux, tend à disparaître. On ne paraît recruter que des engagés ouvriers professionnels, que des contremaîtres. Le développement des sucreries par grandes plantations qui est à Saint-Domingue l'envers de l'effacement de nombreuses petites places à tabac et à indigo,

la multiplication aussi des esclaves maintenant dressés comme ouvriers, hausseront la situation des engagés.

Ils cesseront même d'être commandeurs. Des esclaves les remplaceront. Ils deviendront maîtres sucriers, maîtres charrons, puis économes et même gérants, libres.

La plantation aura achevé la première phase de son évolution, et son organisation restera telle jusqu'à l'installation des premières usines centrales à vapeur à la veille de la libération des esclaves.

GABRIEL DEBIEN.
